

Zurich Habitation

Assurance Multirisques Habitation

Caractéristiques

➤ **Durée** : un an renouvelable par tacite reconduction

➤ **Prime** : tarifs très étudiés

➤ **Garanties adaptées** :

Les garanties de base
+
Des garanties optionnelles souscrites
au choix de l'assuré

A qui s'adresse l'assurance multirisques habitation ?

Elle s'adresse aux résidents au Maroc et elle peut être souscrite par tous propriétaires ou locataires, occupants de résidences principales ou secondaires (Villa, Appartement, Immeuble).

Objet

Cette assurance est destinée à garantir :

- Les biens immobiliers et mobiliers de l'assuré contre un ensemble de risques ci-après désignés,
- La responsabilité civile vie privée,
- Les frais supplémentaires engagés suite à un sinistre garanti.

Et ce dans la limite des plafonds garantis.

Informations détaillées

Zurich Habitation propose un éventail de garanties d'assurance afin que le client soit toujours bien couvert :

L'assurance des biens, des pertes et des responsabilités

Les biens garantis :

- Les Bâtiments,
- Les aménagements et embellissements immobiliers ou mobiliers,
- Le contenu de l'habitation,
- Les objets de valeurs et les objets précieux.

Les pertes et frais garantis :

- Pertes financières sur agencements et embellissements réalisés par le locataire ou l'occupant,
- Perte d'usage,
- Frais de déplacement et de relogement,
- Frais de démolition et de déblais,
- Pertes des loyers.

Les responsabilités garantis :

- Responsabilité du propriétaire envers ses locataires, Responsabilité locative, Responsabilité envers les voisins et les tiers, lorsque l'assuré est en voyage ses biens, ses bagages enregistrés, ses responsabilités (dommages corporels, dommages matériels) ;
- Responsabilité Civile vie privée
- Défense et recours.

Les événements garantis

- Incendie, explosion et risques annexes
- **Dégâts des eaux et gel** : frais de recherche des fuites et réparation des conduites détériorées par le gel, engorgements et refoulements d'égouts,

- Bris de glaces et de miroirs
 - Vol- Vandalisme - Détériorations immobilières : mobiliers (meublé en dépendance ainsi qu'objets de valeur et objets précieux), remplacement des serrures à l'identique, remplacement des pièces d'identité, frais de gardiennage ;
 - Dommages aux appareils électriques et contenu des Congélateurs ,
 - Bris de machine du matériel informatique
- Événements climatiques Bris des antennes paraboliques et des panneaux solaires ,
- Honoraires d'expert,
 - Accident du travail des employés de maison

Les garanties optionnelles :

Des garanties qui s'adaptent au cas personnel :

Assurance scolaire : Responsabilité civile, dommages subis par l'enfant suite à un accident garanti (décès, invalidité permanente ou totale, frais médicaux, prothèse dentaire, autres prothèses auditives ou orthopédiques, bris de lunettes limité à une fois par an, frais de rattrapage scolaire, frais de transport en ambulance, frais de recherche et de sauvetage) ;

Bureau professionnel : si une des pièces de l'habitation est à usage professionnel, sont garantis le matériel et le mobilier de bureau ;

Piscine en dur enterrée : si une piscine en dur enterrée est située au lieu de l'habitation, les garanties du contrat responsabilité civile, incendie et risques annexes sont étendues à cette piscine et à ses équipements ;

Court de tennis : si un court de tennis est situé au lieu de l'habitation, les garanties responsabilité civile, incendie et risques annexes sont étendues à ce court de tennis ;

Bain maure et/ou Sauna : si un bain maure et/ou un Sauna sont situés au lieu de l'habitation, les garanties responsabilité civile, incendie et risques annexes sont étendues à ce bain maure et/ou ce Sauna ;

Responsabilité civile du fait de chevaux ou autres équidés ;

Assurance en valeur à neuf : en cas de sinistre garanti affectant les bâtiments, il est garanti le versement d'une indemnité complémentaire qui a pour objet de compenser la réduction de la valeur du bâtiment résultant de la vétusté.
Prélèvement de la vétusté avec une limitation de 25% de la valeur de reconstruction.

Avantages en un coup d'œil

- Tarif très étudié : couverture complète à partir de 180 DH par semestre ;
- Garanties très larges : Extension des garanties à la responsabilité civile scolaire qui prévoit en cas de sinistre la prise en charge des frais de rattrapage scolaire des enfants, la prise en charge des accidents du travail du personnel de maison, le remboursement des denrées contenues dans le congélateur à la suite d'un dommage électrique et les dommages subis par la parabole ou les panneaux solaires suite à des événements climatiques ;
- Large choix des capitaux à assurer.
- Grande adaptabilité : personnalisation du contrat selon les besoins.